

**Corrigendum 1 au
Document WSIS/PC-3/6(Rév.1)-F
19 septembre 2003
Original: anglais**

Note du Secrétariat exécutif du SMSI

PROJET DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SOMMET MONDIAL SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

Prière de modifier le document WSIS/PC-3/DOC/6 comme suit :

Article premier

La note de bas de page est supprimée.

Article 50

Il convient d'ajouter une seconde phrase libellée comme suit:

"Toutes les décisions prises par la plénière du Sommet en séance privée sont annoncées sans délai lors d'une séance publique."

Il convient d'ajouter une note de bas de page à l'Article 50, dont le libellé est le suivant:

"Seuls les participants dûment enregistrés auront accès aux séances publiques du Sommet."

Article 50bis

Il convient d'ajouter un Article 50bis libellé comme suit:

"Article 50bis

En règle générale, le Bureau, les sous-comités et les groupes de travail se réunissent en séance privée."

Article 51

La dernière partie de l'article doit être libellée comme suit:

"... aux délibérations des séances plénières du Sommet et, s'il y a lieu, de toute autre de ses commissions ou groupes de travail."

Articles 52, 53 et 54

La dernière partie des Articles 52, 53 et 54 doit être libellée comme suit:

"... aux délibérations des séances plénières du Sommet et, s'il y a lieu, de toute autre de ses commissions ou groupes de travail sur des questions relevant de leur compétence."

Article 56

La dernière partie de l'article doit être libellée comme suit:

"... aux délibérations des séances plénières du Sommet et, s'il y a lieu, de toute autre de ses commissions ou groupes de travail."